



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2014

À une séance ordinaire tenue le 7 avril 2014, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

- M. Bernard Ouellet, maire
- M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 4 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

- 7. SERVICE D'URBANISME**
 - a. Adoption du règlement n° 728-2014
 - b. Adoption du 2^e projet de règlement n° 732-2014
 - c. Avis de motion – règlement n° 732-2014
 - d. Dérogation mineure – 23, rue de Scandinavie
 - e. Dérogation mineure – 11, rue de Scandinavie
 - f. PIIA zones commerciales et industrielles – lot 3 383 197, rue Industrielle
 - g. PIIA affichage – 106B, route du Cap
 - h. Autorisation CPTAQ – lot 3 384 993
- 8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**
 - a. Engagement d'une adjointe à la bibliothèque
 - b. Dépôt d'une demande d'aide financière au MCCCCF
- 9. SERVICE DES INCENDIES**
 - a. ...
- 10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - a. Achat d'abat-poussière
 - b. Achat d'un véhicule utilitaire 4 x 4
 - c. Achat d'une camionnette pleine longueur 4 x 4
 - d. Contrat pour le lignage des chemins publics
 - e. Contrat pour le lignage des traverses et stationnements
 - f. Entretien de cours d'eau – branche 44
 - g. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier



11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Aide financière pour les Coopératives jeunesse de services
- b. Aide financière de la Société Huntington du Québec

12. ADMINISTRATION

- a. Adoption du règlement n° 731-2014 sur les heures d'ouverture de la piste de motocross St-Apollinaire/Terre-Rouge pour la saison 2014
- b. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2014
- c. Autorisation à l'Association des Maîtres cyclistes de Québec
- d. Inscription au congrès de l'ADMQ
- e. Adhésion au service PerLE
- f. Acceptation des prolongements des rues des Bouleaux & Moreau, cession de sentiers piétonniers

13. AGENDA POLITIQUE

- a. ...

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16118-04-2014
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 avril 2014 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

16119-04-2014
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Mars

| | |
|--|---------------------|
| Bernard Ouellet | 2 497.68 \$ |
| Léopold Rousseau | 908.24 \$ |
| Jean-Pierre Lamontagne | 908.24 \$ |
| Jonathan Moreau | 908.24 \$ |
| André Sévigny | 908.24 \$ |
| Julie Rousseau | 908.24 \$ |
| Alexandre D'Amour | 908.24 \$ |
| Martine Couture | 5 970.98 \$ |
| Cathy Bergeron | 4 930.13 \$ |
| Martin Miller | 2 272.50 \$ |
| Renault Lepage | 5 636.32 \$ |
| Dany Lamontagne | 4 552.64 \$ |
| Membres du conseil et cadres : | 31 309.69 \$ |
| Employés voirie et bureau : | 48 185.55 \$ |
| Service de sécurité incendie : | 7 964.01 \$ |
| Bibliothèque et brigadières : | 4 390.00 \$ |
| Personnel de la SAAQ : | 7 273.28 \$ |
| Total des salaires bruts payés pour mars 2014 : | 99 122.53 \$ |



Comptes payés - Mars

| | | |
|--|------------------------------------|---------------------|
| Productions Fiest-Apo | Activités 2014 | 8 000.00 \$ |
| SuperPass | Essence et diesel | 5 368.00 \$ |
| Construction Léandre Demers inc. | Remb. de taxes payées en trop | 154.40 \$ |
| Info Page | Téléavertisseurs | 215.75 \$ |
| Hydro-Québec | Électricité | 16 341.74 \$ |
| Postes Canada | Apollinairois - commerces | 32.01 \$ |
| Hydro-Québec | Électricité | 12 957.66 \$ |
| Syndicat des Métallos | Cotisation mensuelle - mars | 670.18 \$ |
| Gaz Métro | Gaz caserne | 524.65 \$ |
| Hydro-Québec | Poteaux rue du Grand-Duc | 331.13 \$ |
| Bell Mobilité | Cellulaires | 675.53 \$ |
| Maison des Jeunes | Subvention janvier et février | 3 093.08 \$ |
| Interfas | Cotisation mensuelle - mars | 7 022.58 \$ |
| Municipalité de St-Agapit | Entraide et ajustement de factures | 9.13 \$ |
| Total des comptes payés pour le mois de mars 2014 : | | 55 395.84 \$ |

Comptes à Payer - Mars

| | | |
|----------------------------------|---|-------------|
| Acklands Grainger | Pièce pour chalumeau | 99.85 \$ |
| Aqua Zach | Pièces pour pompe à chlore | 106.57 \$ |
| Atelier Genytech | Entretien de véhicules | 1 006.31 \$ |
| Banlieue Ford | Poignée | 53.11 \$ |
| Samuel Bergeron | Surveillance gymnase (3 mois) | 383.16 \$ |
| Bergor | Brosses pour balai | 534.54 \$ |
| Béton Laurier | Heures de machinerie | 732.04 \$ |
| Biolab | Analyses d'eau | 149.47 \$ |
| Boivin & Gauvin inc. | Bancs d'essai, lampes, batteries | 2 256.40 \$ |
| Brassard | Papeterie | 258.27 \$ |
| Btel | Batterie | 57.43 \$ |
| Buro Plus | Papier | 925.55 \$ |
| Cannon | Service sanitaire | 621.85 \$ |
| Carquest | Entretien de véhicules et pièces | 333.54 \$ |
| Casse-Croûte Lizon | Repas - pompiers | 70.78 \$ |
| CGER | Location camion ordures - février | 7 670.52 \$ |
| CER Turmel enr. | Tuyaux et tubes | 156.17 \$ |
| Clinique vétérinaire Lauvien | Euthanasie et incinération | 57.49 \$ |
| Club Lions St-Agapit | Publicité Marché aux puces | 50.00 \$ |
| Commerçants de la Chaudière inc. | Frais de transport (Dicom) | 15.23 \$ |
| Conciergerie Rive-Sud | Ménage salle communautaire - mars | 690.89 \$ |
| Constructions Fournier & Giguère | Honoraires SNC-Lavalin | 2 490.22 \$ |
| Constructo Se@o | Appel d'offres - camion pompier | 5.61 \$ |
| Coop Unicoop | Pièces pour balai et tracteur | 334.34 \$ |
| Corporation Sun Media | Soumissions camionnette et véhicule utilitaire | 427.72 \$ |
| Marcel Croteau | Ménage Hôtel de Ville - mars | 610.52 \$ |
| CWA | Sellettes | 126.47 \$ |
| Me Marylène Demers | Servitude Hydro et Télus - Scandinavie | 3 626.17 \$ |
| Déneigement Olivier | Déneigement stationnements | 6 208.65 \$ |
| Deschênes | Pièces et accessoires aqueduc | 714.52 \$ |
| Desharnais | Pneus | 3 643.91 \$ |
| Distribution Brunet | Pulvérisateur | 27.59 \$ |
| École Nationale des pompiers | Formation pompiers | 938.25 \$ |
| Elite Technologies | Vérifier débitmètres | 1 457.88 \$ |
| EIRS | Recharges extincteurs et inspections annuelles | 949.38 \$ |
| Eugène Allard | Produits et distributeurs | 1 942.90 \$ |
| EXOVA | Analyses d'eau | 318.48 \$ |

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



| | | |
|---------------------------------|--|--------------|
| Fonds d'info. sur le territoire | Avis de mutations | 196.00 \$ |
| Gestion Réjean Léger inc. | Coffre à outils | 689.84 \$ |
| Graphica | Plastifier cartes | 37.09 \$ |
| Donald Groleau | Frais de déplacement - formation pompiers | 108.36 \$ |
| Groupe Archambault | Livres bibliothèque | 2 312.82 \$ |
| Groupe Gemec | Filtres pour balai mécanique | 316.87 \$ |
| Louise Jobidon | L'heure du conte | 190.00 \$ |
| John Meunier | Produits de traitement | 688.59 \$ |
| LCS inc. | Recherche de fuite | 298.94 \$ |
| Anny Lachance | Remboursement soccer | 120.00 \$ |
| Daniel Laliberté | Remboursement inscription | 120.00 \$ |
| L. Delisle inc. | Déneigement | 32 237.58 \$ |
| Librairie Renaud-Bray | Livres bibliothèque | 1 644.78 \$ |
| Linde | Vestes oranges, oxygène, acétylène, etc. | 119.79 \$ |
| Luc Fontaine, architecte | Aide technique | 574.88 \$ |
| LVM inc. | Contrôle qualitatif | 2 153.14 \$ |
| Marché Veilleux | Achats pour réunions | 41.53 \$ |
| Médias Transcontinental | Apollinairois et avis dans Publi-Sac | 299.40 \$ |
| Mercier Expert inc. | Leviers blocage | 15.99 \$ |
| Martin Miller | Frais de déplacement formation | 46.44 \$ |
| Mini-Moteurs RG | Filtres et corde | 66.43 \$ |
| MRC de Lotbinière | Cartes et quote-part | 30 233.63 \$ |
| Municipalité de Laurier-Station | Quote-part | 5 739.68 \$ |
| Municipalité d'Issoudun | Entretien chemin d'hiver | 1 895.20 \$ |
| Municipalité de St-Antoine | Entraide pompiers | 1 252.60 \$ |
| Judith Nadeau | Barrière au terrain des loisirs - mars | 260.00 \$ |
| Normand Côté | Chaufferette et réparation à la caserne | 1 815.51 \$ |
| Novicom | Batterie et étuis | 1 365.29 \$ |
| Parka | Plans et devis préliminaires | 27 697.48 \$ |
| Paysagiste 2000 inc. | Déneigement et bris d'aqueduc | 44 795.66 \$ |
| Peintures Extra | Peinture | 399.68 \$ |
| Placide Martineau inc. | Pièces et accessoires | 1 091.79 \$ |
| Plania | Assistance technique | 586.85 \$ |
| POGZ | 2 ^e et 3 ^e versements (site web) | 2 926.11 \$ |
| Poly-Énergie | Addition de 2 luminaires | 344.93 \$ |
| Pompe Ste-Foy | Pièces | 112.00 \$ |
| Protection incendie PC | Inspections, tests, air pack, extincteurs | 1 654.32 \$ |
| Les P'tits moteurs enr. | Fusibles | 61.34 \$ |
| Les Publications du Québec | Mise à jour Normes ouvrages routiers | 82.22 \$ |
| Quincaillerie 2000 inc. | Pièces et accessoires | 2 295.05 \$ |
| Ray-Car | Pierre concassée | 171.43 \$ |
| Réal Huot inc. | Compteurs Touch | 4 122.37 \$ |
| R.M. Leduc & cie inc. | Chariot et papeterie - bibliothèque | 459.90 \$ |
| Roulement Techno inc. | Pièces | 294.38 \$ |
| Sani Bleu | Location toilettes | 297.79 \$ |
| Services Frimas inc. | Maintenance et réparation | 1 611.38 \$ |
| Services incentech inc. | Tests annuels | 1 104.91 \$ |
| SNC-Lavalin | Honoraires puits Croteau | 8 941.59 \$ |
| Spraying Systems Co. | Pièce pour balai mécanique | 117.94 \$ |
| Terre de Chez-Nous | Renouvellement | 136.82 \$ |
| Martin Tremblay | Soirée des bénévoles | 350.00 \$ |
| Voltec | Entretien réseau d'éclairage public | 1 552.16 \$ |
| Wolseley | Pièces | 70.29 \$ |
| Würth | Équipement pour garage | 272.98 \$ |
| Xerox | Photocopieur | 1 568.67 \$ |
| Michèle Youinou | Sacs cadeaux - soirée des bénévoles | 465.65 \$ |

Total des comptes à payer pour le mois de mars 2014 :

228 477.85 \$



16120-04-2014
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 728-2014

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage n° 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement n° 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a relevé certains problèmes d'application du règlement de zonage n° 590-2007 et souhaite apporter les modifications nécessaires afin d'y remédier;

ATTENDU QU'il y a lieu de soumettre la zone 122R à certaines dispositions spécifiques quant aux dimensions du bâtiment principal;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge que l'abattage d'un arbre situé en cour latérale ou arrière peut être autorisé s'il ne rend pas dérogatoire à une ou l'autre des dispositions de la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger l'article 12.15 du chapitre 12 sur l'affichage en respect de l'esprit de la LAU;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 mars 2014 par André Sévigny, conseiller no 5;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 26 février 2014;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 728-2014 soit et est adopté

Adopté à l'unanimité.

16121-04-2014
point no 7b

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 732-2014

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage n° 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement n° 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification réglementaire afin de permettre la réalisation d'un projet intégré dans la zone 133R composé spécifiquement d'habitations unifamiliales en rangée;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (article 113, Al 2, paragraphe 4.1) permet le contingentement des usages;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande la présente modification réglementaire;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 2 avril 2014;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le n° 732-2014 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité

16122-04-2014
point no 7c

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 732-2014

Avis de motion est par les présentes donné par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 732-2014 modifiant le règlement de zonage n° 590-2007 afin d'autoriser un projet intégré composé d'habitations unifamiliales en rangée sur le lot 5 200 788 dans la zone 133R.

16123-04-2014
point no 7d

DÉROGATION MINEURE – 23, RUE DE SCANDINAVIE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 388 765 situé au 23, rue de Scandinavie, dans la zone 28A;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure numéro 2014-006 afin de réduire la largeur du lot non desservi à 43 mètres;

ATTENDU QUE la norme du règlement de lotissement numéro 591-2007 pour la largeur d'un lot non desservi dans ce secteur est de 45 mètres;

ATTENDU QUE l'opération cadastrale du secteur date de 1986 et que la norme applicable à ce moment était celle du RCI de la MRC de Lotbinière en vigueur depuis 1983, soit une largeur de lot à 150 pieds (45.72 mètres);

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 18 mars 2014;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de lotissement numéro 591-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2014-006 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

16124-04-2014
point no 7e

DÉROGATION MINEURE – 11, RUE DE SCANDINAVIE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 388 768 situé au 11, rue de Scandinavie, dans la zone 28A;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure numéro 2014-007 afin de réduire la largeur du lot non desservi à 37 mètres;

ATTENDU QUE la norme du règlement de lotissement numéro 591-2007 pour la largeur d'un lot non desservi dans ce secteur est de 45 mètres;

ATTENDU QUE l'opération cadastrale du secteur date de 1986 et que la norme applicable à ce moment était celle du RCI de la MRC de Lotbinière en vigueur depuis 1983, soit une largeur de lot à 150 pieds (45.72 mètres);



ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 18 mars 2014;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de lotissement numéro 591-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2014-007 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

16125-04-2014
point no 7f

PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES – LOT 3 383 197, RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 383 197 situé sur la rue Industrielle, dans les zones 194I et 195I;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2014-067 afin de construire un bâtiment principal;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé les plans de construction et d'implantation à la Municipalité;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur du bâtiment principal sera en acier émaillé prépeint, ainsi que la toiture;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2014-067.

Adopté à l'unanimité

16126-04-2014
point no 7g

PIIA AFFICHAGE – 106B, ROUTE DU CAP

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 388 283 situé au 106B, route du Cap dans la zone 24A;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 2014-084 afin d'installer une enseigne autonome en cour avant de la propriété;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'enseigne autonome soit autorisée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité



16127-04-2014
point no 7h

AUTORISATION CPTAQ – LOT 3 384 993

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot 3 384 993, dans la zone 5 A situé 558, rang Prairie-Grillée.

ATTENDU QUE le propriétaire fait une demande afin de faire reconnaître le droit acquis résidentiel de la résidence construite en 1880 et de pouvoir déplacer la superficie du droit acquis de 3 259.1 mètres carrés en bordure du rang Prairie-Grillée.

ATTENDU QUE l'emplacement actuel de la résidence construite en 1880 est à plus de 250 mètres de la route et trop près des bâtiments agricoles;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De recommander à la CPTAQ d'accepter cette demande d'autorisation, et ce, pour les motifs ci-après exposés :

La demande n'ajoute aucune contrainte quant aux normes des distances séparatrices prévues à notre règlement de zonage puisque le demandeur est actionnaire de l'exploitation agricole.

Le demandeur assurera la relève de l'exploitation agricole.

L'usage demandé n'aura aucun impact pour l'utilisation du lot à des fins agricoles.

Dans la zone blanche, il existe des endroits appropriés pour un tel usage, mais le demandeur désire construire sa résidence près de l'exploitation agricole et ne veut pas que l'exploitation agricole en soit propriétaire.

L'usage demandé dans ce secteur de la municipalité ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme et l'ajout de cette nouvelle résidence apportera des retombées pour la Municipalité, soit des taxes.

Adopté à l'unanimité

16128-04-2014
point no 8a

ENGAGEMENT D'UNE ADJOINTE À LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE Madame Gaétane Lévesque a démissionné de son poste d'adjointe à la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE la Municipalité a publié dans « l'Apollinairois » de février 2014, l'offre d'emploi pour le poste d'adjointe à la bibliothèque;

ATTENDU QUE deux candidatures ont été reçues et des entrevues ont été effectuées par le comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de Madame Manon Jean au poste d'adjointe à la bibliothèque municipale, pour un montant hebdomadaire de 110 \$ pour 52 semaines, payable aux deux semaines, rétroactif au 1^{er} avril 2014.

Tous les frais concernant les formations, repas, déplacements, etc. sont à la charge de l'adjointe comme travailleur autonome.

La Municipalité remercie Madame Gaétane Lévesque pour son excellent travail à la bibliothèque « Au jardin des livres ».

Adopté à l'unanimité.



16129-04-2014
point no 8b

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MCCCCF

ATTENDU QU'il existe un programme visant à accroître les collections des bibliothèques publiques autonomes;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser madame Guylaine Aubé à déposer une demande d'aide financière au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCCF), dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

D'autoriser le maire, Bernard Ouellet ou le Maire suppléant, Julie Rousseau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe, Cathy Bergeron, à signer tous les documents afférents à cette demande.

Adopté à l'unanimité.

16130-04-2014
point no 10a

ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat d'abat-poussière liquide;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été reçues, soit :

| Nom de la compagnie | Abat-poussière | Prix au litre | Total avant taxes |
|------------------------------|-----------------------|---------------|-------------------|
| Les Entreprises Bourget inc. | Saumure naturelle | 0.169 \$ | 6 084.00 \$ |
| Les Entreprises Bourget inc. | Chlorure de calcium | 0.276 \$ | 9 936.00 \$ |
| SEBCI | Chlorure de magnésium | 0.261 \$ | 9 396.00 \$ |
| SOMAVRAC INC. | Chlorure de calcium | 0.310 \$ | 11 160.00 \$ |

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 36 000 litres de saumure naturelle auprès des Entreprises Bourget inc., pour le transport et l'épandage, au coût de 6084.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

16131-04-2014
point no 10b

ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE 4 X 4

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat d'un véhicule utilitaire 4 X 4, par le biais du site SE@O;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues, soit :

| Nom de la compagnie | Montant taxes incluses |
|-------------------------|------------------------|
| Cam-Trac Bernières inc. | 25 906.53 \$ |
| Bobcat de Québec inc. | 31 344.48 \$ |

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat d'achat du véhicule utilitaire 4 X 4 au plus bas soumissionnaire, Cam-Trac Bernières inc., au montant de 25 906.53 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.



16132-04-2014
point no 10c

ACHAT D'UNE CAMIONNETTE PLEINE LONGUEUR 4 X 4

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat d'une camionnette pleine longueur 4 X 4, par le biais du site SE@O;

ATTENDU QUE quatre soumissions ont été reçues, soit :

| Nom de la compagnie | Montant taxes incluses |
|------------------------------------|------------------------|
| JL Desjardins Auto Collection inc. | 33 328.95 \$ |
| P.E. Boisvert Auto ltée | 36 360.54 \$ |
| Lestage & fils Chrysler | 37 824.48 \$ |
| Banlieue Ford inc. | 40 764.39 \$ |

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat d'achat d'une camionnette pleine longueur 4 X 4 au plus bas soumissionnaire, JL Desjardins Auto Collection inc. au montant de 33 328.95 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

16133-04-2014
point no 10d

CONTRAT POUR LE LIGNAGE DES CHEMINS PUBLICS

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour le lignage des chemins publics de la municipalité, pour 35 900 mètres linéaires;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

| | | |
|-------------------------------|----------------------------|--------------------|
| ➤ Dura-Lignes inc. | 0.185 \$ du mètre linéaire | 6641.50 \$ + taxes |
| ➤ Entreprises Gonet B.G. inc. | 0.185 \$ du mètre linéaire | 6641.50 \$ + taxes |
| ➤ Lignes Maska | 0.189 \$ du mètre linéaire | 6785.10 \$ + taxes |

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le contrat de lignage des chemins publics au plus bas soumissionnaire.

Étant donné l'égalité de prix de 2 entreprises, un tirage au sort a été effectué le 4 avril dernier.

L'entreprise pigée est Dura-Lignes inc., au coût de 6641.50 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

16134-04-2014
point no 10e

CONTRAT POUR LE LIGNAGE DES TRAVERSES ET STATIONNEMENTS

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour le lignage des traverses et stationnements;

ATTENDU QUE 6 soumissions ont été reçues, soit :

| | |
|---------------------------------|------------|
| ➤ Peinture Lignes Plus | 1800.00 \$ |
| ➤ Entreprises Gonet B.G. inc. | 2318.00 \$ |
| ➤ Gestion Pro-Ligne | 2562.00 \$ |
| ➤ Lignes Maska | 2600.75 \$ |
| ➤ Marquage Lignpro | 3281.00 \$ |
| ➤ Marquage et traçage du Québec | 3472.27 \$ |



IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat de lignage des stationnements et traverses au plus bas soumissionnaire, Peinture Lignes Plus, au coût de 1800 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

16135-04-2014
point no 10f

ENTRETIEN DE COURS D'EAU – BRANCHE 44

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés pour les travaux d'entretien de la rivière des Moulanges (branche 11) et de la rivière Bourret (branche 4) a eu lieu le 25 mars dernier;

ATTENDU QU'il a été demandé par un des propriétaires riverains que des travaux de nettoyage soient également effectués sur une section de la branche 44;

ATTENDU QUE ces travaux supplémentaires sur la branche 44 de la rivière Bourret seront effectués si l'inspecteur municipal le recommande, suite à sa visite des lieux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De demander à la MRC de Lotbinière d'effectuer le nettoyage et l'entretien d'une section de la branche 44 de la rivière Bourret, comme stipulé dans le formulaire intitulé *Demande d'intervention pour entretien ou aménagement de cours d'eau municipaux*.

Adopté à l'unanimité.

16136-04-2014
point no 10g

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 163 538 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité

16137-04-2014
point no 11a

AIDE FINANCIÈRE POUR LES COOPÉRATIVES JEUNESSE DE SERVICES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière pour les Coopératives jeunesse de service (CJS) de la MRC de Lotbinière;



ATTENDU QUE le comité local des CJS est présentement à la recherche de financement afin d'assurer le bon fonctionnement de ce projet de communauté;

ATTENDU QUE les CJS fêteront, cette année, leurs 15 années d'existence;

ATTENDU QUE les CJS sont ouverts à l'ensemble des jeunes de la MRC de Lotbinière et que plusieurs dizaines de citoyens et d'entreprises ont eu recours aux services chaque été;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder aux CJS une aide financière, par le biais d'un plan de visibilité bronze, au coût de 150 \$.

Adopté à l'unanimité.

16138-04-2014
point no 11b

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ HUNTINGTON DU QUÉBEC

ATTENDU QUE des bénévoles œuvrant au sein de la Société Huntington du Québec (SHQ) organisent un souper spaghetti qui aura lieu le 31 mai prochain à Saint-Apollinaire ;

ATTENDU QU'une demande de la SHQ a été déposée au bureau municipal, visant à leur octroyer un don afin d'amasser des fonds pour aider les personnes atteintes de la maladie de Huntington et leur famille;

ATTENDU QUE tous les fonds et dons recueillis lors de cette soirée seront remis à la SHQ afin qu'elle puisse poursuivre ses activités, dont entre autres, un camp spécialisé pour les personnes atteintes qui aura lieu du 7 au 12 juillet prochain, ce qui permettra aux aidants de prendre quelques jours de répit;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder un montant de 100 \$ à la Société Huntington du Québec.

Adopté à l'unanimité.

16139-04-2014
point no 12a

ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 731-2014 SUR LES HEURES D'OUVERTURE DE LA PISTE DE MOTOCROSS ST-APOLLINAIRE / TERRE-ROUGE POUR LA SAISON 2014

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 383 676 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, souhaite poursuivre l'exploitation de la piste de motocross sur sa propriété;

ATTENDU QUE le Conseil désire réglementer les heures d'ouverture de la piste de motocross St-Apollinaire / Terre-Rouge;

ATTENDU QU'une cohabitation harmonieuse des activités résidentielles, agricoles et sportives dans ce secteur est souhaitable;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 mars 2014, par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le règlement portant le n^o 731-2014 soit et est adopté.



16140-04-2014
point no 12b

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2014

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale se déroule du 5 au 11 mai et que le slogan « *Prendre une pause, ç'a du bon!* » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- En invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne
- En invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;
- En proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Apollinaire proclame par la présente la semaine du 5 au 11 mai 2014 **Semaine de la santé mentale** dans la ville de Saint-Apollinaire et invite tous les citoyens et citoyennes, ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

Adopté à l'unanimité.

16141-04-2014
point no 12c

AUTORISATION À L'ASSOCIATION DES MAÎTRES CYCLISTES DE QUÉBEC

ATTENDU QUE l'Association des Maîtres cyclistes de Québec organise depuis quelques années des épreuves sur le territoire de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE pour la saison 2014, 3 épreuves (des contre-la-montre de 10 km) auront lieu, soit le 4 juin, 16 juillet et 13 août prochain;

ATTENDU QUE les épreuves sanctionnées par la fédération québécoise des sports cyclistes sont couvertes par une police d'assurances accident et responsabilité civile pour les participants et spectateurs;

ATTENDU QUE l'association se chargera de la sécurité et s'occupera de mettre des personnes et fournir des cônes aux endroits dangereux du parcours;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser l'Association des Maîtres cyclistes de Québec à tenir une compétition à Saint-Apollinaire sur la rue Industrielle, les 4 juin, 16 juillet et 13 août prochains, à 18 h 45.

Adopté à l'unanimité

16142-04-2014
point no 12d

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADMQ

ATTENDU QUE le congrès de L'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) aura lieu du 11 au 13 juin prochains au Centre des congrès de Québec;



ATTENDU QUE le Congrès de l'ADMQ est le plus important rassemblement de gestionnaires du monde municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'inscrire à ce congrès, Martine Couture, directrice générale, pour un montant de 499 \$ plus taxes.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget prévu, soit autorisée pour combler les frais de déplacement et d'hébergement.

Adopté à l'unanimité

16143-04-2014
point no 12e

ADHÉSION AU SERVICE PerLE

ATTENDU QUE PerLE (**P**ermis- **L**icense - **E**ntreprises) est un service en ligne, développé par Industrie Canada, qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provincial et des municipalités locales et qu'il est intégré à Portail Québec;

ATTENDU QUE l'adhésion au service est gratuite pour la Municipalité et offre une visibilité plus grande auprès des gens d'affaires, des médias, des associations et des gouvernements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire adhère au service PerLE et autorise la directrice générale adjointe, Cathy Bergeron à signer pour et nom de la Municipalité l'entente avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Madame Bergeron est également responsable d'effectuer l'inventaire et l'inscription des données.

Adopté à l'unanimité

16144-04-2014
point no 12f

ACCEPTATION DES PROLONGEMENTS DES RUES DES BOULEAUX ET MOREAU, CESSION DE SENTIERS PIÉTONNIERS

ATTENDU QUE des travaux de prolongement de la rue des Bouleaux (phase III) ont été effectués sur le lot 4 105 040 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a autorisé le prolongement de la rue Moreau (phase VI) sur les lots 5 211 560 et 5 392 486 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière et la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire approuvé par la firme SNC-Lavalin;

ATTENDU QUE la Municipalité doit également procéder à l'acquisition de lots devant servir à l'aménagement de sentiers piétonniers au taux de .1954 \$ le pied carré selon la résolution 15453-07-2012 adoptée le 9 juillet 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'acceptation du prolongement de la rue des Bouleaux (phase III) et de la rue Moreau, soit les lots 4 105 040, 5 211 560 et 5 392 486 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

De procéder à l'acceptation des lots sur lesquels seront aménagés des passages piétonniers, soit les lots 5 133 431, 5 200 829, 5 200 830 et 5 211 561 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.



Les rues cédées gratuitement par Gestion VJR inc. et Développement 4 Côté sont considérés comme publics, mais les promoteurs ne sont pas dégagés de leurs engagements et de leurs responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

Les passages piétonniers sont cédés pour un montant de 1170.45 \$ plus taxes, soit au taux de .1954 \$/pi² que la Municipalité versera à Gestion VJR inc.

La Municipalité sera responsable de l'aménagement des sentiers piétonniers suivants : lots 5 133 431 sur la rue du Muguet, lot 5 200 829 sur la rue des Cerisiers et le lot 5 200 830, sur la rue des Lupins.

Le promoteur sera responsable de l'aménagement du sentier piétonnier sur le lot 5 211 561 de la rue Moreau.

Le Maire, Bernard Ouellet ou le Maire suppléant, Julie Rousseau et la directrice générale, Martine Couture ou son adjointe, Cathy Bergeron, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à ces transactions.

La présente résolution remplace et abroge les résolutions numéros 16027-12-2013 et 16111-03-2014.

Adopté à l'unanimité

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

16145-04-2014
point no 16

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 7 avril 2014 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

CLÔTURE DE LA SÉANCE

16146-04-2014
point no 17

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 7 avril 2014, à 20 h 04.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 5 mai 2014
